

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-240400374-20160930-d2016134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2016

Publication: 03/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le trente septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques .

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène), ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra représentant M. BULTEL Jean-Pierre, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves.

EXCUSES: Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean Michel, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane, BULTEL Jean Pierre représenté par Mme REYNAUD Sandra, GAMBAUDO Georges et M. NICOLAS Yves représenté par M. CRAPSKY Bernard.

Délibération n°2016/134

OBJET: CESSION PAR DON DE LA COLLECTION DU MUSEE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE DE DIGNE LES BAINS A LA CCVU.

CONSIDERANT que le musée de la Seconde Guerre Mondiale de Digne les Bains a été fermé pour raison de sécurité par arrêté du Maire n°15-385 du 8 juin 2015.

VU la délibération du conseil municipal de Digne-les-Bains en date du 30 juin 2016 portant cession par don desdites collections à la CCVU afin que celles-ci soient valorisées auprès des publics dans un lieu muséographique adapté et situé dans le département des Alpes de Haute Provence.

CONSIDÉRANT que cette collection viendra enrichir l'inventaire du musée du site de Saint-Ours bas, dédié à la vie militaire en Ubaye et installé dans un ouvrage Maginot et permettra ainsi la mise en place de nouvelles expositions dans ledit musée;

CONSIDERANT que la CCVU, par ailleurs propriétaire de quatre sites fortifiés dans la vallée, intègre son patrimoine militaire dans une politique globale de développement culturel et touristique de la vallée ;

CONSIDERANT que la CCVU s'engage dans un projet de valorisation du patrimoine fortifié de l'Ubaye autour du site de Tournoux, tout juste protégé au titre des monuments historiques ;

CONSIDERANT la possibilité de création d'une antenne du CIAP en Ubaye (Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine), interprétant l'ensemble fortifié à l'échelle du Pays S.U.D. labellisé « Pays d'Art et d'Histoire » ;

Sur proposition de Monsieur Pierre MARTIN-CHARPENEL, Vice-Président, chargé de la Culture.

Le Conseil de Communauté,

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE la cession par don de la collection du musée de la seconde guerre mondiale de Digne les Bains à la CCVU,
- AUTORISE le président à signer tous les documents afférents à cette cession par don,
- DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus Pour extrait certifié conforme

